



Plus value sur vente bien en nu propriété

Par **Fraso**, le **15/02/2021** à **09:38**

Bonjour,

J'ai une vente à réaliser d'un bien dont je suis nu-proprétaire (depuis 7 ans) et ma mère est usufruitière. Elle possède ce bien depuis plus de trente ans et n'y habite pas (résidence secondaire). la question que je me pose est : du fait que c'est une résidence secondaire et que j'en ai la nue-proprété depuis 7 ans devrai-je payer de la plus value ?

Merci d'avance pour votre aide

Par **youris**, le **15/02/2021** à **10:26**

bonjour,

n'étant pas votre résidence principale, si vous vendez la nue-proprété de bien, selon le prix, vous êtes assujetti à une éventuelle taxe sur la plus value si plus value, il y a.

vous avez reçu votre bien par donation, vous devez vérifier que l'acte de donation ne comporte pas une clause d'inaliénabilité.

salutations

Par **Fraso**, le **15/02/2021** à **16:17**

Je vous remercie beaucoup pour cette réponse claire. Je vais vérifier. Merci encore